



Régime canadien de soins dentaires (RCSD)

Informations utiles pour vous aider à vous y retrouver pour traiter des réclamations dans le cadre du RCSD

Les informations suivantes sont utiles pour vous aider à vous préparer lorsque des clients du RCSD demandent des services par l'intermédiaire de votre cabinet.

Si vous n'avez pas confirmé votre participation au RCSD, vous pouvez le faire sur Sun Life En Direct ou en remplissant le formulaire de participation du fournisseur. Le formulaire et l'Entente de traitement et de paiement des réclamations sont disponibles dans la section des fournisseurs de soins buccodentaires sur sunlife.ca/RCSD.

Le RCSD fonctionnera comme de nombreux régimes d'assurance que vous connaissez déjà. L'objectif est de faciliter au maximum la présentation des réclamations et le remboursement précis et rapide des services couverts par le RCSD.



Étape 1. Confirmer l'admissibilité du patient

- Confirmer l'identité d'un client du RCSD par le biais de votre processus patient existant.
- Demandez aux patients leur carte de membre du RCSD. Ils l'ont reçue dans leur trousse de bienvenue du RCSD.
- Tous les clients du RCSD, quel que soit leur âge, auront leur propre numéro de membre du RCSD, imprimé sur leur carte membre.
- La couverture de votre patient doit être en vigueur au moment du rendez-vous. La date de début de leur couverture figure dans leur trousse de bienvenue.
- Si votre patient n'est pas certain de son numéro d'identification ou de la date de début de couverture, il peut communiquer avec le centre d'appel du RCSD pour obtenir l'information. La Sun Life ne peut pas donner le numéro de membre directement aux fournisseurs de soins buccodentaires.

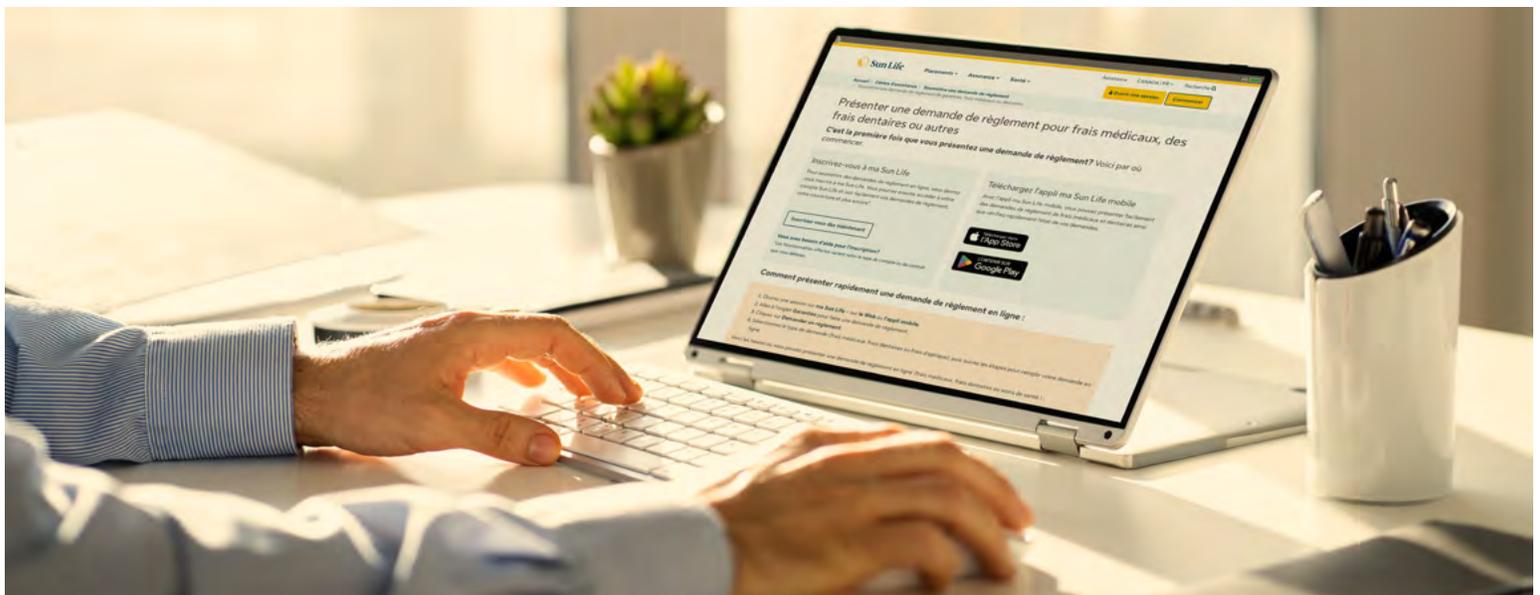


Étape 2. Confirmer la couverture du patient

- Lorsque vous recommandez un traitement à un patient, vous pouvez confirmer sa couverture au moyen d'une demande par échange de données informatisé (EDI), de l'outil de recherche de couverture de Sun Life En Direct ou en appelant le centre d'appel du RCSD de la Sun Life.
- La liste des codes d'acte de l'outil de recherche de couverture est en cours de mise à jour et il se peut que certains actes ne s'affichent pas. Vous pouvez soumettre un devis ou appeler le centre d'appel pour confirmer la couverture.
- Si vous n'avez pas de compte Sun Life En Direct et que vous souhaitez vous inscrire, contactez le centre d'appel du RCSD.
- Les services nécessitant une autorisation préalable ne seront pas couverts par le RCSD avant novembre 2024. Pour plus de détails, consultez les grilles tarifaires des prestations dentaires RCSD à [sunlife.ca/rcsd](https://www.sunlife.ca/rcsd) et le guide des prestations dentaires RCSD à [canada.ca/fr/services/prestations/dentaire/regime-soins-dentaires.html](https://www.canada.ca/fr/services/prestations/dentaire/regime-soins-dentaires.html).
- Indiquez à votre patient s'il doit payer un montant avant son traitement. Ce montant pourrait inclure sa quote-part, des frais supplémentaires, ou des frais qui ne sont pas couverts par le RCSD.

Étape 3. Soumettre une réclamation

Vous devez être un fournisseur participant au RCSD pour soumettre des réclamations au RCSD. Les réclamations pour des services admissibles doivent être soumises directement au RCSD pour paiement par la Sun Life, dans un délai d'un (1) an à compter de la date du service. Vos patients ne peuvent pas présenter de réclamations au RCSD.



Étape 3. Soumettre une réclamation (suite)

Système d'échange de données informatisé (EDI)

La soumission des réclamations par EDI est la seule méthode acceptée pendant les six (6) premiers mois du régime. Pour soumettre les réclamations par EDI, vous aurez besoin d'un numéro d'identification unique et d'un logiciel de soumission EDI.

Le numéro d'identification est délivré par le :

- Association dentaire canadienne (ADC),
- Association des denturologistes du Canada (DAC),
- Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) et
- Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ).

Vous pouvez soumettre des réclamations EDI au RCSD de la même manière que vous soumettez des réclamations EDI pour des régimes d'assurance privés. Suivez les étapes suivantes pour soumettre une réclamation EDI au RCSD.

1. Accédez à votre logiciel EDI.
2. Saisissez toutes les informations requises pour la réclamation, y compris le numéro de régime RCSD (333333) de votre patient, le numéro de membre et les détails du service. Toutes les réclamations doivent être envoyées par le fournisseur de soins bucco-dentaires qui a fourni le service.
3. Procédez à l'envoi de la réclamation électronique à la Sun Life. Consultez votre fournisseur de logiciel EDI pour plus d'instructions si nécessaire.
4. Lorsque la réclamation est envoyée avec succès, vous recevez un relevé des prestations.
5. Veuillez transmettre une copie de la facture à votre patient afin de l'informer du montant couvert par le RCSD.
6. Dans certains cas, le relevé de prestations n'est pas généré tout de suite, car la réclamation doit être examinée plus en détail par la Sun Life. Il n'est pas nécessaire de soumettre à nouveau la réclamation.
7. Vous devez conserver les documents relatifs aux réclamations du RCSD pendant au moins deux (2) ans.

Réclamations sur papier

Les réclamations papier seront acceptées qu'à partir de novembre 2024.

Coordination des prestations

La coordination des prestations n'est autorisée qu'avec les programmes dentaires provinciaux, territoriaux ou fédéraux. De plus amples informations seront fournies et vous aurez le temps de vous familiariser avec le système avant le lancement du traitement des réclamations.

Étape 4. Recevoir les paiements et les relevés

- Vous pouvez recevoir des paiements par transfert électronique de fonds (TEF) ou par chèque.
- Vous serez payé dans les deux jours ouvrables par TEF et vous recevrez un avis vous informant que vos relevés de réclamation se trouvent dans votre compte Sun Life En Direct.
- Si vous êtes payé par chèque, vous recevrez chaque mois les paiements du RCSD et les relevés qui les accompagnent.
- Pour fournir des renseignements bancaires, vous devez avoir un compte Sun Life En Direct. Si vous n'avez pas de compte, communiquez avec le centre d'appel du RCSD.



Contacter la Sun Life

Pour obtenir de plus amples renseignements, y compris une foire aux questions, veuillez consulter le site sunlife.ca/RCSD.

Appelez notre centre d'appel RCSD au **1-888-888-8110** du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h, heure locale.

L'adresse postale de la Sun Life dédiée au RCSD

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
Régime canadien de soins dentaires (RCSD)
Case postale 99865 STND
Montréal (Québec) H3C 0E6